

# LES CHEMINS DE *Rives Dervoises*

La commune de Rives Dervoises vous accueille sur l'un de ses huit chemins de promenades, dont vous trouvez la carte générale sur le panneau ci-contre. En échange de votre plaisir à vous promener nous attendons de vous le respect des règles de bonne conduite énoncées ci-dessous. Sept chemins portent le nom d'un animal. Celui-ci vous indique également la direction à suivre. Les dessins des animaux sont de Jean Chevallier, illustrateur naturaliste.

Bonne promenade !

## DÉPART/ARRIVÉE

Place Octave Loré Longeville-sur-la-Laines  
➤ environ 4,9 km

Avant de le taquiner au coin de pêche, le Gardon vous fait découvrir les charmes du village par les « chemins de derrière ». Cela commence par le cimetière et l'église, puis viennent une succession de jardins d'un côté et de pâtures ou cultures de l'autre. Ne pas craindre de marcher dans les herbes hautes où le chemin se laisse toujours deviner. De retour dans la rue principale, de belles bâtisses à pan de bois indiquent que vous êtes bien en Champagne humide... et vous arriverez à l'ancien moulin de Longeville où le Gardon vous attend dans la Laines ! Pour le retour place Octave Loré, vous aurez le choix entre le raccourci ou la boucle complète.

## PLAN BOUCLE « GARDON » vers le coin de pêche



## CONSIGNES DE BALISAGE ET DE PRÉCAUTIONS

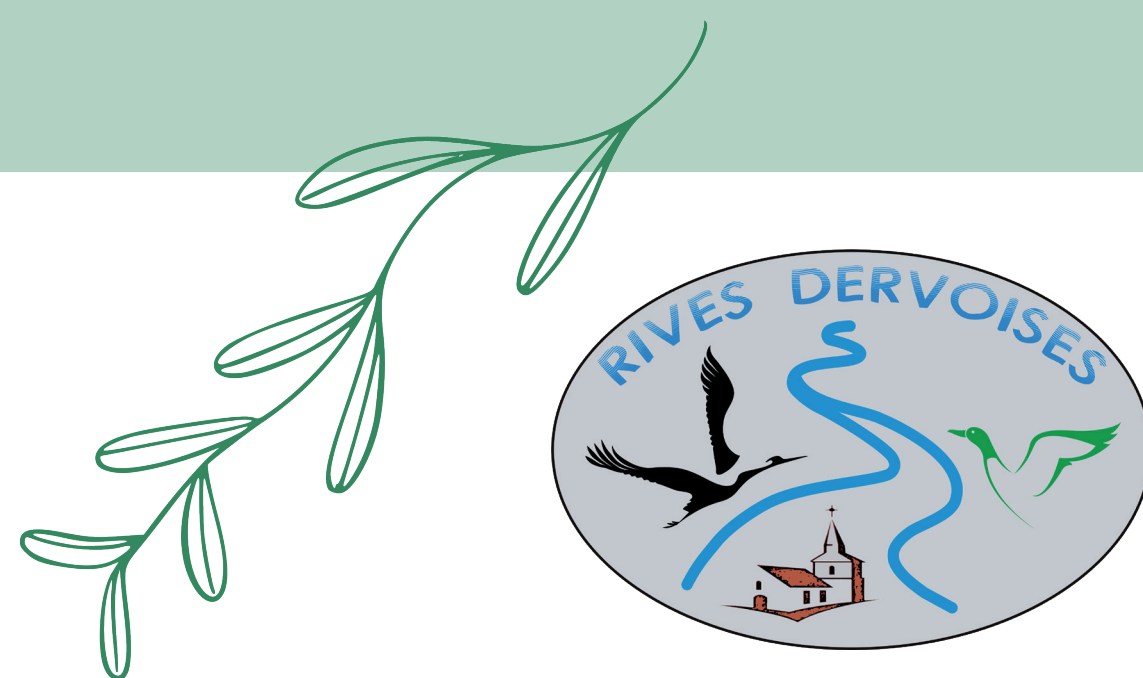
Soyez attentif tout au long du chemin à trouver l'animal, soit sur un panneau blanc, soit sur une flèche en bois ou en silhouette à la peinture. Il vous indique la direction à prendre : tout droit, à droite, à gauche. Parfois une croix indique la direction à ne pas prendre. À quelques endroits où il n'y a pas de balise la consigne est simple : c'est tout droit !

**Vous pouvez télécharger le plan du chemin dans votre smartphone en flashant le QR Code ci-contre.**

En fonction de la météo vous devez être équipé de chaussures et vêtements appropriés, en toutes circonstances avoir une réserve d'eau sur vous.

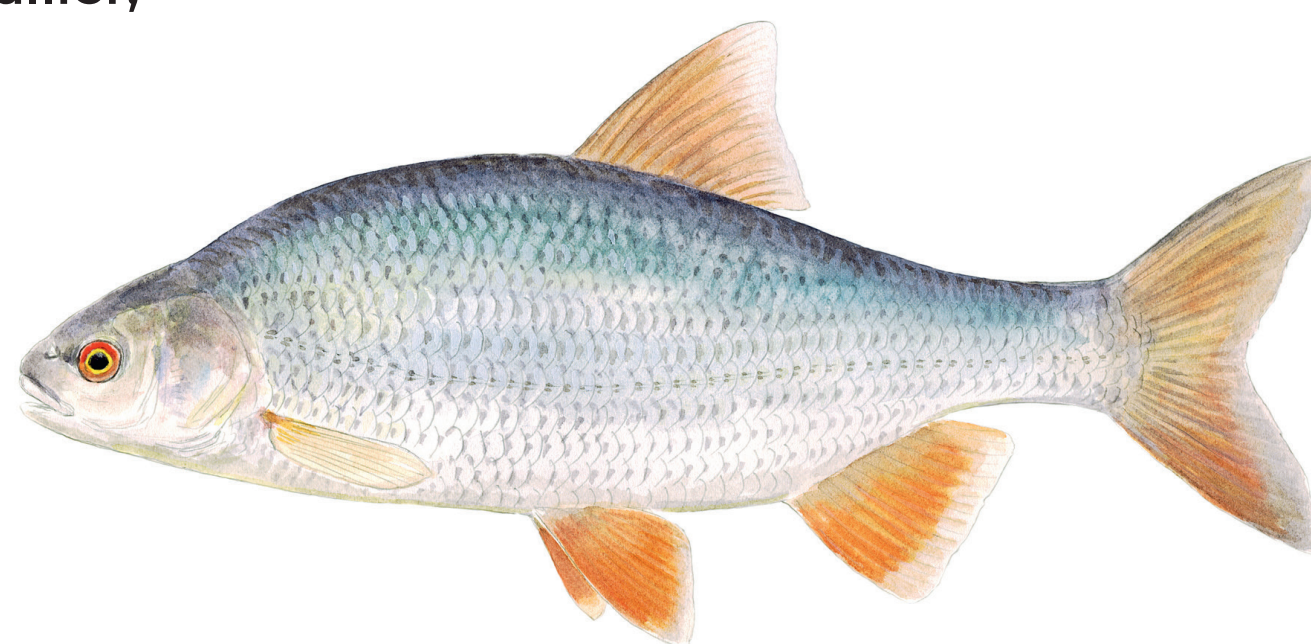
**La Commune veillera à la bonne application de ces règles de conduite et invite à signaler toute difficulté ou dégradation au**

**03 25 04 62 36**



## BOUCLE

## GARDON



© JEAN CHEVALLIER



## RÈGLES DE BONNE CONDUITE

En vous promenant sur les chemins de Rives Dervoises vous vous engagez à :

- ne les emprunter qu'à pied ou à vélo,
- tenir les chiens en laisse,
- laisser la priorité aux activités agricoles et aux exploitants des parcelles desservies par les chemins,
- n'y laisser aucun débris, n'y déposer aucunes ordures,
- n'y cueillir aucune plante, n'y couper aucun bois,
- ne pas s'écarter du parcours balisé,
- ne pas déranger la faune ainsi que le cheptel se trouvant dans les pâtures,
- ne pas camper,
- ne pas y faire de feu, ni jeter de mégot de cigarette,
- ne pas emprunter le chemin lorsqu'une action de chasse est signalée,
- ne pas emprunter le chemin les jours d'ensilage.